

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 4 JUILLET 2020

Le samedi 4 juillet 2020 à 9h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 30 juin 2020, s'est réuni sous la Présidence de Madame Maryvonne BOQUET, doyenne d'âge du conseil municipal.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoit PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Barbara FAUSSET – Pascal AUDOUIN – Christelle AMAND – Laurent LARREGAIN – Nathalie POULAIN – Jean-Christophe MARMILLON – Nadia LOUGHSALA – Marc PLISSONNEAU – Sabrina BERSY – Daouda TIMERA – Corinne VIEYRA – Maxime FAUSSET-VANNIER – Christine DOS SANTOS – Sébastien COMBELLES – Maryvonne BOQUET – Olivier BOUTON – Sylvine HENDELUS – Gérard DIAZ – Nassima SEMSARI – Eric POUBANNE – Nessa DAVRAIN – Fabrice BARON – Marie LEPRETRE, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Nadia LE BOURNOT

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Nadia LE BOURNOT à Karina STUDER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sabrina BERSY

La séance est ouverte sous la présidence de Maryvonne BOQUET, plus âgée des membres présents du conseil municipal qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions de conseiller municipal :

Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoit PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Barbara FAUSSET – Pascal AUDOUIN – Christelle AMAND – Laurent LARREGAIN – Nathalie POULAIN – Jean-Christophe MARMILLON – Nadia LOUGHSALA – Marc PLISSONNEAU – Sabrina BERSY – Daouda TIMERA – Corinne VIEYRA – Maxime FAUSSET-VANNIER – Christine DOS SANTOS – Sébastien COMBELLES – Nadia LE BOURNOT – Maryvonne BOQUET – Olivier BOUTON – Sylvine HENDELUS – Gérard DIAZ – Nassima SEMSARI – Eric POUBANNE – Nessa DAVRAIN – Fabrice BARON – Marie LEPRETRE.

Sabrina BERSY est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Intervention de la doyenne d'âge de l'assemblée, maire sortante, Maryvonne BOQUET :

*« Mesdames et Messieurs les élus,
Chères Dourdannaises, chers Dourdannais,
Chers ami.e.s,*

Nous sommes réunis ce matin pour l'installation du Conseil municipal de Dourdan. Ce Conseil municipal conduira les affaires de la ville jusqu'en 2026.

Je félicite la liste « Nouvelle ère », arrivée en tête des suffrages dimanche 28 juin.

Ce résultat, sorti des urnes, vous donne légitimité.

Ce résultat, il vous oblige.

Je sais la charge qui sera la vôtre. Je sais l'énergie qu'il vous faudra mettre en œuvre pour répondre aux problématiques quotidiennes des Dourdannais et aux enjeux à long terme pour notre ville.

Je compte sur vous pour être à la hauteur de la tâche et faire vivre notre démocratie locale.

~~Je tiens à remercier celles et ceux avec qui je travaille depuis près de 20 ans. D'abord en tant qu'adjointe au Maire, auprès d'Yves Tavernier, puis sur les bancs de l'opposition, puis en tant que Maire de 2014 à aujourd'hui.~~

Merci aux élus qui m'ont accompagnée dans la mise en œuvre des engagements qui ont été les nôtres. Ces engagements se sont traduits par des réalisations concrètes en matière de services publics. Permettez-moi d'en citer quelques-unes :

- *ouverture de la maison pluridisciplinaire de santé, à deux pas d'ici,*
- *défense de l'hôpital (j'y reviendrai),*
- *réhabilitation des cantines et du cinéma,*
- *ouverture du Point information jeunesse.*

Avec la communauté de communes, nous avons impulsé la construction du Relais Assistantes Maternelles, la rénovation des gymnases et la construction du terrain synthétique.

Ensemble, nous avons aussi préservé le patrimoine de la ville, restauré l'église, assumé l'extension du musée, refait les routes, introduit de l'écologie partout où cela était possible.

Dans l'intérêt de tous, nous avons assaini les finances de la commune, sans augmentation d'impôts. Nous avons travaillé pour redynamiser la démocratie locale, avec plus de 300 réunions publiques en 6 ans. Cela représente en moyenne une réunion publique par semaine. Pendant 6 ans.

Militante, engagée et résolument républicaine, je prends acte du verdict des urnes, sans revenir sur le contexte tout particulier de ces élections, perturbé par une crise sanitaire sans précédent.

Les enjeux d'hier sont plus que jamais d'actualité. Parmi eux et en tête de liste malheureusement, je redis celui de la santé et de l'hôpital. Je redis ici à vous, membres de la nouvelle majorité, le danger que représente le projet médical en cours de préparation. Il prévoit la fermeture de services essentiels à la santé des Dourdannais.

Sous couvert d'un label joliment habillé « d'hôpital de proximité », il vide notre établissement de toute la sève qui est la sienne. Et prévoit, à terme, sa fermeture.

Je vous le dis et le redis, je vous alerte, Monsieur le futur Maire, quant à la dangerosité de ce projet. Les instances de l'Agence régionale de santé et la direction de l'hôpital vous expliqueront que tout va bien. Il n'en est rien, et les mobilisations récentes auxquelles nous avons participé l'ont confirmé.

D'autres sujets s'inviteront sur la table. La santé, mais aussi la sécurité, l'écologie, la relance économique, l'attractivité de la ville et la vitalité de la vie commerçante seront les principaux défis auxquels nous devons répondre tous ici autour de cette table.

Vous pourrez compter sur l'engagement des agents de la municipalité, que je remercie sincèrement du travail effectué aux côtés des élus pendant 6 ans. Notre bilan est aussi le leur, puisque sans eux nous n'aurions pas pu mettre en œuvre les engagements pris devant les Dourdannais en 2014. Je remercie également et particulièrement les membres de la direction générale qui ont su piloter et coordonner les missions de l'administration.

Vous pourrez compter aussi sur notre détermination et nos ambitions pour faire réussir Dourdan, accompagner les Dourdannaises et les Dourdannais dans leurs quotidiens. Car c'est au quotidien que les élus sont attendus.

J'en sais quelque chose.

A nous tous et à vous en particulier, membres de la nouvelle majorité, reviendra le défi de l'après crise que nous avons traversée. En matière de santé, d'emploi, d'écologie, de cadre de vie, de sécurité... Sur tous ces sujets, la ville devra apporter des solutions concrètes et pragmatiques.

Les intentions ne suffiront pas.

Elles devront se traduire en actes et en réalisations, elles devront venir renforcer l'offre de services publics, garante de notre pacte républicain.

Plusieurs projets lancés au cours du mandat 2014 - 2020 sont en phase de finalisation. Je voudrais notamment citer le nouvel EHPAD, qui ouvrira ses portes en septembre, la création du carrefour à feux route de Liphard, où la problématique de la vitesse était à traiter, la rénovation des toilettes de la halle du centre-ville, la création d'installations sanitaires aux normes PMR pour le club de tennis...

Par ailleurs, des subventions ont été obtenues pour la rénovation du centre culturel ainsi que pour la construction d'une maison des associations.

Enfin, je serai attentive au projet de création du pôle Petite enfance que j'ai initié en tant que vice-présidente à la communauté de communes.

Mesdames et Messieurs, cet ultime exercice n'est pas des plus simples pour moi comme vous pouvez l'imaginer.

Mais il est utile et républicain.

Il est sincère, à l'image de l'engagement qui a été le mien.

Je vous souhaite de réussir votre mandat.

Je NOUS souhaite, collectivement, 6 années constructives pour les Dourdannais, dans le respect des principes de la République et des convictions qui sont les nôtres.

Soyons au rendez-vous.

Cela commence aujourd'hui, ce samedi 4 juillet 2020.

Merci à tous. »

Maryvonne BOQUET demande si d'autres élus souhaitent s'exprimer.

Intervention d'Eric POUBANNE :

« Encore une fois et plus que jamais, aussi bien à l'échelon national hier qu'à l'échelon local aujourd'hui les abstentionnistes l'ont emporté avec la majorité absolue.

Ainsi le gagnant du jour a l'adhésion exprimée de 20 % du corps électoral.

Soit la non adhésion de 80% de l'électorat.

Nous observons donc que le pouvoir municipal s'il pourra se prévaloir d'une certaine légalité, il ne sera en aucun cas légitime auprès de la population.

D'où l'émergence des mouvements citoyens.

Seul représentant de Dourdan la liste citoyenne, je serai un témoin de ce qui se passe ici pour le dehors et un porte-parole de ce qui sera travaillé en dehors de cette assemblée.

C'est pourquoi, nous serons particulièrement engagés dans la création et l'efficacité des commissions citoyennes extra municipales.

Mais nous pourrions aller plus loin dans l'implication des habitants en mettant en place la possibilité de pétitions, de votation et de budgets participatifs notamment.

En outre, nous serons force de propositions sur tous les sujets liés à la lutte contre le dérèglement climatique, la transition écologique et l'aménagement urbain : Le Puits des Champs, Labrousse et Vaubesnard notamment.

Notre attention se portera également sur les projets de solidarité visant toujours plus l'inclusion.

Nous assumerons notre rôle d'opposition républicaine consistant à suivre les dossiers, à contrôler l'action de l'exécutif et aussi comme nous l'avons déjà dit être force de proposition sur les projets que nous portons et porterons au sein de notre collectif.

Enfin, ma fidélité ira d'abord aux citoyens de ma liste et à tous ceux qui nous rejoindront en cours de mandature. C'est pourquoi la parole portée sera indépendante et singulière.

Merci de votre attention »

Intervention de Fabrice BARON au nom du groupe « Dourdan au Cœur » :

« Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les Dourdannais qui nous suivent,

Dimanche dernier, moins d'un électeur sur deux, à Dourdan comme en France, s'est rendu aux urnes. Ce phénomène, qui n'est pas nouveau, est inquiétant pour notre démocratie et révèle la défiance des citoyens envers le monde politique en général. À Dourdan, comme dans bien d'autres villes, la liste arrivée en tête a été élue avec le soutien de seulement 1 électeur du 5.

La nouvelle majorité élue, que je félicite de manière républicaine, nous a promis une nouvelle ère. Je pense que la première priorité du monde nouveau sera de réintéresser les Dourdannais à la chose publique, sans démagogie, sans fausse promesse et sans esprit partisan. Les réintéresser en acceptant dorénavant le débat et la contradiction pour faire avancer les projets au profit de tous.

Ce débat, cette contradiction, honnête, travaillée, argumentée, vous la trouverez sur nos bancs. Non pas par principe, mais bien pour proposer, enrichir, amender les projets que nous jugerons insuffisants ou contraires à ce que nous avons défendu.

Nous imaginons nos six années de mandat qui s'ouvrent avec enthousiasme et optimisme, il ne tient qu'à la majorité de ne pas se replier sur elle-même pour que ces débats soient apaisés et enrichissants pour tout le monde.

*Fabrice Baron et Marie Leprêtre
Groupe "Dourdan au Cœur"*

Intervention d'Olivier BOUTON au nom du groupe « Ensemble Dourdan avance » :

« Mesdames, messieurs,

Ce matin, au sein de notre assemblée, je m'exprime au nom des membres du groupe « Ensemble Dourdan Avance ».

Je voudrais commencer mon propos, en vous rappelant que, comme le souligne le bilan de l'équipe municipale aux manettes entre 2014 et 2020, nous agissons, avec comme objectif principal de travailler en faveur de l'intérêt général.

C'est vrai. Mme Boquet l'a rappelé. Nous avons porté nombre de projets d'intérêt général au cours des 6 dernières années : la maison de santé, la rénovation des cantines scolaires, la rénovation et la reprise des ouvrages d'eau potable, la réfection des routes, le développement de la pratique musicale pour les enfants éloignés du conservatoire, la rénovation de l'église et celle du cinéma, l'extension du musée du château, etc.

Cet esprit qui nous anime, a également permis de conclure des projets importants pour notre territoire au sein de notre communauté de communes : en matière de petite enfance, avec l'ouverture d'un relai assistantes maternelles et la création prochaine et financée d'une extension de la crèche.

En matière de sport avec la rénovation du gymnase Ventura, la réfection de la couverture du gymnase Audiard, et bientôt la réfection de la tribune du stade Maurice Gallais. Je n'oublie pas, naturellement, la création du terrain de football synthétique de Dourdan.

Vous le voyez, nous avons prouvé notre aptitude à mettre en œuvre des projets et à les mener jusqu'à leur terme. Vous pourrez, du reste, dans quelques semaines accueillir les résidents du nouvel EHPAD de Dourdan dont les travaux ont été décalés, en raison de la crise sanitaire. Vous pourrez poursuivre l'application de l'agenda 2030 pour plus d'écologie dans la vie quotidienne des habitants.

Dans cet esprit d'action au service du plus grand nombre de nos concitoyens, nous saurons faire preuve de bienveillance. Cela, pour autant que les projets qui nous seront présentés, auront une ambition d'intérêt général.

Je pense, naturellement, aux projets phares que nous avons mis sur les rails et qui pourront, nous l'espérons, voir le jour au cours des toutes prochaines années : construction de la nouvelle gendarmerie, recrutement de médecins à la maison de santé, rénovation du centre culturel, construction de la maison des associations.

Ces deux dernières opérations sont très bien financées, grâce au travail préparatoire que notre équipe municipale à mener en lien étroit avec les services municipaux et les partenaires de la région et du département.

Se mettre au service de l'intérêt général dépasse l'anaphore.

Néanmoins, vous pourrez aussi compter sur nous, pour nous opposer - arguments à l'appui - et défendre des positions inverses aux vôtres, lorsque nous estimerons que cela sera nécessaire. Nous nous opposerons lorsque nous estimerons que cela sera nécessaire.

Pour vous opposer la contradiction. Pour débattre et ainsi honorer les principes démocratiques qui régissent une assemblée comme la nôtre. Pour alerter la population, lorsque nous considérerons que l'urgence l'impose. Pour faire, humblement, notre devoir.

Nous assurerons notre rôle de contrôle de l'action municipale, sans concession ni complaisance. Nous veillerons à la bonne gestion des deniers publics, et surveillerons les taux d'imposition des Dourdannais.

Avec détermination politique, mais sans a priori philosophique, nous étudierons chacune de vos délibérations.

Vous l'avez compris, nous serons donc présents, comme nous l'avons toujours été. Au sein du conseil municipal, nous représentons la gauche. Au sein du conseil municipal, nous représenterons les écologistes.

Cette voix de la gauche et des écologistes, nous la ferons entendre au-delà des murs des commissions et des conseils municipaux.

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux, avant de vous souhaiter bonne route, bonne chance, bon courage, je vous rappellerai ce qui caractérise notre engagement.

J'ai beaucoup insisté sur l'intérêt général. Un marqueur des militants de gauche, un marqueur de nos familles politiques. Un marqueur de notre attachement à l'animation de la vie publique.

Notre engagement, justement. A la fois collectif et individuel, s'est construit à travers de nombreux combats. Notre ADN reste identique. Au premier chef, c'est faire de la cause de l'autre, notre cause.

Pour conclure. Aujourd'hui, le 1^{er} de ces combats, nous tenons à vous le rappeler, est la défense - bec et ongle - de l'hôpital de Dourdan.

Il vous appartient maintenant, d'être en première ligne, et de tout faire et tout tenter, pour que les services nécessaires à notre population ne disparaissent pas au profit d'autres établissements, ou ne disparaissent pas pour de funestes raisons financières.

Dans ce combat, vous ne pourrez pas compter sur les autres. Vous vous sentirez souvent seuls.

Mais, vous pourrez compter sur nous. Et ce : dans le seul intérêt des Dourdannaises et des Dourdannais.

Je vous remercie. »

1. Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-9,

A la suite du renouvellement général du conseil municipal suivant les élections des 15 mars et 28 juin 2020, il convient d'installer les nouveaux conseillers municipaux au sein de l'organe délibérant et de procéder à l'élection du Maire.

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs parmi ses membres afin de procéder au dépouillement des scrutins : Barbara FAUSSET et Nadia LOUGHSALA.

Est candidat : Paolo DE CARVALHO

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se rapproche de l'urne et fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 9
Nombres de suffrages exprimés	: 24
Majorité absolue	: 13

A obtenu : Paolo DE CARVALHO : 24 voix

Paolo DE CARVALHO, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Dourdan.

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et s'adresse à l'assemblée :

« Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal, chères Dourdannaises, chers dourdannais,

La ville de Dourdan écrit aujourd'hui une nouvelle page de sa vie démocratique.

Comme mes prédécesseurs avant moi, je ressens une légitime fierté de me retrouver ce matin devant vous, ceint de cette écharpe tricolore symbole de notre République.

Il y a encore peu, je ne pouvais même pas l'imaginer. Comme mon équipe, je mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne et les fortes attentes qui se sont exprimées lors de ce scrutin.

Nous venons de vivre ces dernières semaines quelques moments singuliers sur le plan électoral.

La vie réserve des surprises mais l'élection de l'équipe Nouvelle Ere, que j'ai eu l'honneur de diriger pendant cette campagne, n'en est, finalement pas une.

A Dourdan il fallait qu'une page se tourne.

Les dourdannais l'avaient déjà exprimé, à 70% au premier tour. Ils n'avaient pas simplement envie de nouvelles têtes, ils avaient besoin d'un nouveau souffle.

Cette campagne s'est déroulée dans un climat républicain. Je voudrais à ce titre remercier tous les citoyens, élus ou non, qui se sont engagés.

Dans ce contexte sanitaire qui est le nôtre, je voudrais remercier aussi tous les électeurs qui se sont déplacés dans les bureaux de vote quelque soit leur choix.

En ce jour d'installation du nouveau conseil municipal, toutes mes pensées sont tournées en priorité vers tous ces invisibles de notre quotidien. C'est à eux que je pense aujourd'hui. Ceux qui nous ont soignés, ceux qui nous ont nourris, ceux qui nous ont protégés, ceux qui ont continué vaillamment à nous faciliter l'existence pendant cette crise sanitaire et parfois au péril de leur vie.

Merci aux personnels soignants, merci aux sapeurs-pompiers, merci aux forces de l'ordre, merci à tous les employés des commerces restés ouverts, merci à tous les ripers qui vidaient nos containers.

Je voudrais également remercier Madame Boquet qui a tenu la barre de la ville pendant cette période de confinement. L'engagement qui a été le vôtre, Madame, vous honore. Je souhaite vous offrir au nom de tous les dourdannais ces quelques fleurs en guise de notre reconnaissance.

Je voudrais enfin me recueillir à la mémoire de tous nos disparus de ces dernières semaines. Leurs obsèques confinées ont été un déchirement pour beaucoup de familles. En leur mémoire, je vous propose d'observer quelques secondes de silence.

Ici, dans cette assemblée, nous sommes les représentants de la ville de Dourdan et de ses habitants. Ces écharpes et ces responsabilités qui nous sont confiées, cette confiance qui nous est accordée, nous saurons nous en montrer dignes. Je peux vous l'assurer. Mon équipe trépigne d'impatience de se mettre à la tâche.

Chères dourdannaises, Chers dourdannais, vous avez voté pour que Dourdan change, vous avez voté pour que « la belle endormie » retrouve de l'attractivité dans le respect de l'écrin de verdure qui est le nôtre. La ville de Dourdan est l'une des plus belles cités de la Région Ile de France. Elle existe en tant que telle, depuis l'âge de fer. Il y a, déjà 2500 ans. Elle a tous les atouts pour rayonner à nouveau. C'est le mandat que vous nous avez confié. Nous allons nous y atteler.

Je vous remercie. »

2. Fixation du nombre d'adjoints au maire

Rapport du Maire

Sous la présidence du Maire, le conseil municipal est invité à fixer le nombre des adjoints.

Le Maire indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 9 adjoints au maire. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 7 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal peut fixer le nombre des adjoints au maire de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire appelés à siéger sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que notre conseil municipal est composé de 33 conseillers municipaux, l'effectif maximum des adjoints au maire est de 9 adjoints,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par :

• **24 voix POUR :** Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoit PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER + le pouvoir de Nadia LE BOURNOT – Philippe CELESTIN – Barbara FAUSSET – Pascal AUDOUIN – Christelle AMAND – Laurent LARREGAIN – Nathalie POULAIN – Jean-Christophe MARMILLON – Nadia LOUGHSALA – Marc PLISSONNEAU – Sabrina BERSY – Daouda TIMERA – Corinne VIEYRA – Maxime FAUSSET-VANNIER – Christine DOS SANTOS – Sébastien COMBELLES –,

• **9 Abstentions :** Maryvonne BOQUET – Olivier BOUTON – Sylvine HENDELUS – Gérard DIAZ – Nassima SEMSARI – Eric POUBANNE – Nessa DAVRAIN – Fabrice BARON – Marie LEPRETRE.

- **décide de fixer à 8 le nombre d'adjoints au maire.**

3. Election des adjoints au maire

Rapport du Maire

Sous la présidence du Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-4 et L 2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant le nombre des adjoints au maire de la commune,

Le conseil municipal désigne deux assesseurs parmi ses membres afin de procéder au dépouillement des scrutins : Barbara FAUSSET et Nadia LOUGHSALA.

Avant de procéder à l'élection, le Maire indique qu'une unique liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée :

- Josépha BREBION : Première adjointe
- Rémy BRUNEL : Deuxième adjoint
- Isabelle PRADOT : Troisième adjointe
- Benoît PANOT : Quatrième adjoint
- Estelle PARANT : Cinquième adjointe
- Mohamed MOURDI : Sixième adjoint
- Karina STUDER : Septième adjointe
- Philippe CELESTIN : Huitième adjoint

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, se rapproche de l'urne et fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 9
Nombre de suffrages exprimés	: 24
Majorité absolue	: 13

A obtenu : Liste de Josépha BREBION : 24 voix

La liste conduite par Josépha BREBION ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au maire :

- Josépha BREBION : Première adjointe
- Rémy BRUNEL : Deuxième adjoint
- Isabelle PRADOT : Troisième adjointe
- Benoît PANOT : Quatrième adjoint
- Estelle PARANT : Cinquième adjointe
- Mohamed MOURDI : Sixième adjoint
- Karina STUDER : Septième adjointe
- Philippe CELESTIN : Huitième adjoint

4. La Charte de l'élu local

Chaque conseiller municipal s'est vu remettre une copie de la charte de l'élu local et du chapitre du code générale des collectivités territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux (L 2123-3 à L 2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local :

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.

« 5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Monsieur le Maire annonce la date du prochain conseil municipal au jeudi 16 juillet 2020.

L' ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h40.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Paolo DE CARVALHO

